



ÉQUIPER LA RELÈVE

Développer les talents dans l'industrie minière
par l'apprentissage intégré en milieu de travail

Qu'est-ce que le programme Équiper la relève?

Équiper la relève est le nouveau programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour le secteur minier du Canada. Financé par le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de stages pratiques pour étudiants d'Emploi et Développement social Canada, le programme Équiper la relève offre des subventions salariales pouvant atteindre 7 000 \$ aux employeurs du secteur minier qui créent des occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail pour les étudiants de niveau postsecondaire inscrits à des programmes en science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) ou en commerce. Les

expériences de travail structurées, les stages coopératifs, les stages pratiques et les projets appliqués sont autant d'occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail.

Quel est l'objectif d'Équiper la relève?

Le programme Équiper la relève vise à favoriser un changement systémique en harmonisant la formation axée sur les compétences des étudiants de niveau postsecondaire avec les exigences de l'industrie grâce à des occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail offertes par les employeurs de l'industrie minière.

 Contribuez à façonner la prochaine génération de travailleurs de l'industrie minière canadienne

Comment le programme Équiper la relève atteindra-t-il son objectif?

Équiper la relève comprend cinq principaux « mécanismes », soutenant chacun des objectifs globaux du programme.

01

PARTENARIATS AVEC LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

Un comité directeur composé de sociétés minières et d'établissements d'enseignement postsecondaire fournit des conseils et une expertise sur les activités et les résultats souhaités d'un projet.

02

ATTRACTION DE TALENTS CLÉS

Les stratégies de sensibilisation, de communication et de recrutement visent à promouvoir l'industrie minière et ses possibilités d'emploi, et à encourager la participation au programme.

03

SUPPRESSION DES OBSTACLES EN MILIEU DE TRAVAIL

Une formation aborde les obstacles systémiques à l'équité entre les sexes dans l'industrie minière, la sensibilisation aux cultures autochtones et la réconciliation avec les peuples autochtones, et renforce les compétences en communication interculturelle.

04

PLUS DE 2000 OCCASIONS D'APPRENTISSAGE INTÉGRÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

En tout, 2 000 subventions salariales sont offertes aux employeurs qui offrent de nouveaux stages favorisant l'apprentissage intégré en milieu de travail. Le nombre de subventions de stage disponibles chaque année dépend du financement reçu du gouvernement fédéral.

05

ÉVALUATION

Afin d'assurer l'efficacité et la pérennité du programme, un suivi est continuellement effectué. Les commentaires sont recueillis et analysés.

Qui peut bénéficier du programme Équiper la relève?

Admissibilité des employeurs :

- Les petites, moyennes ou grandes entreprises et les organismes à but non lucratif appartenant à des intérêts canadiens ou possédant une filiale canadienne et œuvrant dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'exploration minérale sont admissibles au programme Équiper la relève.
- Les employeurs qui peuvent démontrer une augmentation des occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail par rapport à l'année précédant leur première participation au Programme de stages pratiques pour étudiants du gouvernement fédéral (année de référence) seront admissibles à une subvention salariale. Seuls les stages d'apprentissage intégré en milieu de travail « nouveaux nets » supplémentaires au cours de l'année de référence sont admissibles à la subvention.

Avantages pour les employeurs :

- Obtenir des subventions salariales à l'embauche d'étudiants de niveau postsecondaire pour des professions minières à forte demande.
- Bénéficier des compétences analytiques des étudiants et obtenir de nouveaux regards sur des projets importants.
- Alimenter un bassin de talents compétents pour l'embauche de nouveaux diplômés.

Admissibilité des étudiants :

- Être inscrit à un programme postsecondaire à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement postsecondaire canadien.
- Être citoyen canadien ou résident permanent ou avoir la qualité de réfugié au titre de la loi.
- Être légalement autorisé à travailler au Canada en vertu des lois et des règlements de la province ou du territoire de résidence.
- Étudier dans un domaine lié aux STIM ou au commerce.

Les étudiants étrangers ne sont pas admissibles au programme de subvention salariale d'Équiper la relève.

Bien que le programme Équiper la relève soit ouvert à tous les étudiants admissibles, il encourage également la participation de groupes sous-représentés comme les femmes en STIM, les Autochtones, les personnes handicapées, les nouveaux immigrants, les étudiants de première année et les membres de minorités visibles.

Avantages pour les étudiants :

- Acquérir des compétences et une expérience de travail concrète.
- Faciliter la transition vers un emploi à long terme dans le secteur minier ou des études supérieures suivant l'obtention de leur diplôme.

À PROPOS DU CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE (CONSEIL RHIM)

Le Conseil RHIM est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant stimule la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.

Vous trouverez de plus amples renseignements ainsi que le formulaire de demande d'une page à :



Canada